

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAIX

Séance du vendredi 16 mai 2025 à 18h00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAILLY, Maire.

Présents :

- M. Jean-Michel SAILLY, avec pouvoir de M. Aurélien ROMBY
- M. Antoine BEAUVOIS, avec pouvoir de Mme Christine LECUL-LOISEL
- M. Frédéric POTEZ, avec pouvoir de Mme Florence GADIFFET
- M. Jean-Claude SACLEUX, avec pouvoir de Mme Pascale VIGNON-ROYEZ
- M. Fabien COLLIER, avec pouvoir de Mme Karine RUSCART
- M. Olivier LUCAS
- M. Nicolas MALYJUREK
- M. Arthur PLANQUE

Absents non-excusés :

- Mme Justine MILLAU
- Mme Clémence ELOY

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 18h03.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Antoine BEAUVOIS se propose. Sa nomination est acceptée à l'unanimité.

1. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

Approbation du procès-verbal du 6 mars 2025

Le Conseil Municipal procède à l'examen du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025.

Les résultats du vote

Pour : 9

Contre : 3 (Pascal Vignon Royez / Fabien Collier / Karine Ruscart)

Abstentions : 1 (Jean Claude SACLEUX)

Approbation du procès-verbal du 4 avril 2025

Avant le vote, Monsieur Jean-Claude SACLEUX souhaite signaler plusieurs incohérences dans le compte rendu.

Monsieur Nicolas MALYJUREK, rédacteur du procès-verbal en tant que secrétaire de séance du 4 avril, rappelle que le projet de PV est systématiquement transmis à l'ensemble des 15 élus pour relecture et remarques préalables à la séance, et que dans ce cas précis, aucun retour n'a été effectué avant le

Conseil Municipal. Il précise également que l'enregistrement audio de la séance n'a pas fonctionné et que certaines interventions, parfois longues et hors sujet, ont rendu la rédaction difficile.

Monsieur SACLEUX réagit en indiquant avoir reçu le procès-verbal tardivement.

Monsieur MALYJUREK répond qu'en l'absence de remarques transmises en amont, le PV ne peut être modifié en séance.

Monsieur Antoine BEAUVOIS soutient ces propos et rappelle à M. SACLEUX les règles de fonctionnement du Conseil en matière d'approbation des procès-verbaux.

Pour : 8

Contre : 5 (Pascal Vignon Royez / Fabien Collier / Karine Ruscart / Olivier LUCAS / Jean Claude SACLEUX)

Abstentions : 0

2. Ajournement du point n°1 : Ouverture des quarts de crédits en investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier point inscrit à l'ordre du jour est ajourné.

Il lit à l'assemblée un courriel reçu de Madame Isabelle GUILLAUME (DGFIP), en date du 15 mai 2025, précisant qu'en raison du rejet du compte administratif 2024 lors du précédent Conseil, le Préfet va saisir la Chambre Régionale des Comptes (article L.1612-5 du CGCT). De ce fait, le budget 2025, bien que voté, est suspendu jusqu'à la décision de la CRC.

Conformément à l'article L.1612-10 du CGCT, la commune pourra toutefois engager des dépenses d'investissement dans la limite de 50 % des crédits votés en 2024, sans qu'une délibération soit nécessaire.

Les modalités pratiques seront vues avec le SGC.

3. Église – Lancement de la 2e tranche de restauration et choix des entreprises

Monsieur Antoine BEAUVOIS, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal les conclusions de la commission Patrimoine et Appel d'Offres qui s'est tenue le lundi 28 avril 2025 à 17h00 à la mairie de Caix. Cette réunion avait pour objet l'examen des offres reçues pour la seconde tranche de restauration de l'église de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

Il rappelle que la commune poursuit son engagement en faveur de la sauvegarde de son patrimoine communal, avec cette nouvelle phase de travaux centrée sur la consolidation des maçonneries et la réfection de la couverture de la nef. Cette seconde tranche intervient après une première phase menée avec succès.

Composition de la commission Patrimoine et Appel d'offres :

- M. Jean-Michel SAILLY (Maire, excusé – congés)
- M. Jean-Claude SACLEUX (absent non excusé)
- Mme Pascale VIGNON-ROYEZ (absente non excusée)

Seul M. Antoine BEAUVOIS, 1er adjoint, était présent.

Monsieur SACLEUX affirme en séance ne pas faire partie de cette commission. Monsieur BEAUVOIS lui répond que sa participation à cette commission a été validée par délibération lors du premier conseil municipal du mandat, et qu'il y a déjà siégé par le passé.

Objectif du projet – Tranche ferme :

- Restauration des maçonneries du gouttereau Nord de la nef
- Restauration de l'élévation Est de la tour-clocher
- Réfection complète de la couverture de la nef

Tranches optionnelles :

- Gros entretien des autres travées du bas-côté Nord
- Gros entretien de l'élévation Ouest du croisillon Nord

Procédure :

- Procédure adaptée (Code de la Commande Publique)
- Durée des travaux : 34 semaines, incluant 4 semaines de préparation
- Date limite des offres : 11 février 2025
- Critères d'analyse : Prix (12/20) – Mémoire technique (8/20)

Entreprises retenues :

Sur avis du maître d'œuvre, l'architecte du patrimoine Pascal BRASSART, et après analyse des offres selon les critères établis, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 1 – Échafaudages & Maçonnerie :

- **Entreprise retenue : SAS DE PIERRE**
- Montant HT : 164 764,18 €
- Économie par rapport à l'estimation : -31,36 %
- Points forts : mémoire technique détaillé, propositions techniques pertinentes, certifications Qualibat, références en monuments historiques.

Lot 2 – Couverture :

- **Entreprise retenue : CAUX SAS**
- Montant HT : 147 298,59 €
- Économie par rapport à l'estimation : -14,37 %
- Points forts : mémoire technique approfondi, sensibilité environnementale, choix rigoureux des matériaux, certification Qualibat.

Économie globale :

Grâce à ces deux offres concurrentielles, la commune réalise **près de 100 000 € HT d'économie** sur l'enveloppe initiale, sans compromis sur la qualité ni les exigences patrimoniales.

Vote :

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité (13 voix pour)** la désignation des entreprises SAS DE PIERRE pour le lot Maçonnerie et CAUX SAS pour le lot Couverture, et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Prochaines étapes du projet :

- Attente des retours des subventions (DRAC, Région, Département, Fondation du Patrimoine)
- Signature des marchés
- Préparation de chantier : 4 semaines
- Démarrage des travaux envisagé à l'**été/automne 2025**, selon les avancées administratives et financières

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité (13 voix pour)** cette délibération.

4. Modification des conventions de mise à disposition des salles communales

Monsieur Antoine BEAUVOIS, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le projet de mise à jour des conventions de location concernant les deux salles communales : la salle des fêtes et la salle du patronage.

Ces documents ont été retravaillés conjointement avec la secrétaire de mairie, dans un objectif de mise en conformité, de clarté des responsabilités des utilisateurs et d'amélioration du cadre d'utilisation des équipements communaux.

Principaux ajouts et modifications apportés aux conventions :

- Facturation complémentaire de 100 € en cas de ménage non effectué, afin de compenser le coût pour la commune.
- Ajout d'un article relatif au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) précisant l'usage strictement administratif des données collectées dans le cadre des réservations.
- Clause de réquisition exceptionnelle, permettant à la commune de reprendre la disposition des salles en cas d'extrême urgence (référéndum, élections anticipées ou tout événement d'intérêt public majeur).
- Pénalité de désistement : en cas d'annulation de la réservation dans un délai inférieur à 15 jours avant la date prévue, une facturation partielle pourra être appliquée (sauf cas de force majeure).
- Pour la salle du patronage, un encadrement spécifique de l'usage des extérieurs est désormais prévu dans la convention, afin de limiter les nuisances, garantir le respect du voisinage et protéger les abords du bâtiment.

Ces modifications ont été faites dans le respect des bonnes pratiques d'usage des équipements publics, tout en assurant un équilibre entre souplesse d'accès pour les habitants et rigueur dans la gestion des biens communaux.

Vote :

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les nouvelles conventions de mise à disposition des salles communales, et autorise Monsieur le Maire à les mettre en application dès à présent.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité (13 voix pour)** cette délibération.

5. City Stade – Mise en place d'un dispositif de prêt du filet de tennis communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Antoine BEAUVOIS, 1er adjoint, qui présente la mise en place d'un nouveau dispositif de prêt du filet de tennis, destiné à être utilisé sur le city stade communal, récemment aménagé chemin de Beaucourt.

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la pratique du tennis en libre accès, tout en encadrant l'utilisation du matériel appartenant à la commune.

Le prêt se fera :

- sur demande en mairie, du lundi au lundi entre 17h00 et 18h00,
- avec signature d'une convention de prêt par l'utilisateur,
- accompagnée d'une fiche d'état du matériel à l'emprunt et au retour,
- avec une indemnité forfaitaire de 100 € en cas de perte ou de dégradation.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la mise en place de ce dispositif à compter du [date à compléter].

Monsieur le Maire est chargé de la mise en œuvre et de la signature des conventions de prêt.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité (13 voix pour)** cette délibération.

Clôture de séance

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traités (à l'exception du point ajourné), Monsieur le Maire lève la séance à 18h34.